

**Commune
de
St Martin de Pallières**

**Conseillers en Exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10**

L'an deux mille dix-huit, le 30 août à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Pallières, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 11 août 2018

Etaient Présents : Mesdames Aubrégat Mireille, Bertrand Christine, Nardella Chrystel,
Messieurs : Breton Claude, Crespi André, de Boisgelin Bernard, Geoffroy Sébastien, Kinziger Pascal, Pégliion Bernard, Pinatel Stéphane.

Etaient excusés : Madame Montégut Françoise ayant donné procuration à Monsieur Crespi,
Monsieur Pégliion Bernard

Secrétaire de séance, désigné par le Conseil : Bertrand Christine

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2018

Le compte rendu est approuvé.

BUDGET/FONCIER

1 La décision modificative au budget assainissement est reportée.

2 Concernant l'assistance à maître d'œuvre dans le cadre des renouvellements des contrats d'affermage Eau Potable et Eaux Usées au 1^{er} juin 2019, St Martin ainsi que les autres communes concernées ont choisi la Société Gétudes (ALES -30). Le Conseil est favorable à la mise en place d'un groupement de commande pour la DSP, au moins avec les communes d'Artigues et Esparron et éventuellement avec les autres communes, si elles sont intéressées. Il pourrait n'y avoir qu'un seul cahier des charges mais un contrat adapté à chaque commune.

C'est le secrétariat de mairie d'Artigues qui se chargera du pilotage administratif du projet.

La décision finale du Conseil devrait intervenir en juin 2019 quant au choix du fermier.

3 Le poteau électrique situé au croisement des RD 561 et 570 pourrait être déplacé par les services d'ENEDIS. Si le terrain fait partie du domaine public de la commune, alors les frais de déplacement et réinstallation seront pris en charge en totalité par ENEDIS, c'est pourquoi, il est proposé d'intégrer la parcelle H 272 (terrain d'assise du poteau) dans le domaine public de la commune puisqu'à ce jour elle se trouve dans le domaine privé. Le conseil donne son accord pour cette intégration. Les services fonciers et du cadastre seront avertis en ce sens.

Les services d'ENEDIS seront également informés ainsi que ceux du Département, puisqu'il est également prévu un aménagement des trottoirs par ces derniers.

4 Le muret de soutènement du Jardin St Bernard a été reconstruit par l'entreprise Charlier de Correns

A la déchetterie, le portail a été arraché par un camion du prestataire SEERC/SITA ; le responsable s'est engagé à faire les réparations.

Le mur de soutènement de la voie publique au-dessus de la citerne a bougé et menace de tomber sur la voie. Deux entreprises ont été contactées et ont proposé des devis de réfection. Le secrétariat de mairie doit s'assurer auprès d'elles de la tenue des délais et de la fiabilité de leurs assurances.

Travaux par les services municipaux :

Le mur des escaliers entre le bistrot, le parking et la route départementale est abimé et fissuré. Il sera demandé à un des employés du service technique de procéder à la réparation de ce mur.

Revoir les bordures au jeu de boules du Jardin St Bernard,

5 La communauté de communes provence verdon peut verser des subventions au titre des fonds de concours. Les critères d'attribution et les montants sont approuvés comme suit :

Commune	Montant 2018	Commune	Montant 2018
Artigues	19 000 €	Rians	71 000 €
Barjols	68 000 €	Seillons Source d'Argens	55 000 €
Brue-Auriac	33 000 €	Saint Julien le Montagnier	55 000 €
Esparron de Pallières	19 000 €	Saint Martin de Pallières	19 000 €
Fox-Amphoux	19 000 €	Tavernes	33 000 €
Ginasservis	38 000 €	Varages	33 000 €
Montmeyan	24 000 €	La Verdière	38 000 €
Ponteves	24 000 €		

Thèmes des fonds de concours 2018	Montant 2018
Travaux de voirie	120 000 €
Travaux d'aménagement des espaces publics	118 000 €
Travaux sur patrimoine bâti	150 000 €
Acquisition foncière	60 000 €
Etudes d'aménagement	100 000 €

6 Deux associations ont demandé une subvention au titre de 2018 : le CAPV (école musique/danse/théâtre) et la SPA.

Pour le CAPV, le conseil se tient à la décision prise en 2016, d'attribuer aux associations intercommunales qui participent à la vie de la commune, la moitié de la contribution demandée, soit dans ce cas : 244.00 € au lieu de 488.00 €. Le nombre d'inscrits de la commune sera vérifié pour 2017/2018.

Pour la SPA, la commune acquittant chaque année une cotisation d'adhésion (289.80 € pour 2018), décide de ne pas attribuer de subvention.

7 Pour l'isolation de certains bâtiments communaux – Bistrot de Pays, logement communal et Mairie – des devis seront demandés, Des demandes de subventions seront déposées, et les travaux envisagés en fonction des subventions obtenues.

INTERCOMMUNALITE

1 Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau du Nord-Ouest Varois a modifié ses statuts, ceux-ci ont été approuvés par le Conseil Municipal

2 Le rapport d'activité de la SPL id83 est présenté et approuvé par les conseillers.

QUESTIONS DIVERSES

1 Il est proposé d'installer un « pellets.drive.fr » au niveau du parking de l'école. Il s'agit d'un distributeur de granules de chauffage. Le SIVU des Pallières, gestionnaire du site, sera contacté.

2 Compte tenu de projets émergents de fermes photovoltaïques, le conseil municipal réaffirme sa position initiale de n'autoriser ces installations que sur les parcelles appartenant au domaine public.

3 Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.